CESER

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE
Grand Est

Enseignement supérieur, recherche et innovation : des facteurs clefs du développement des territoires

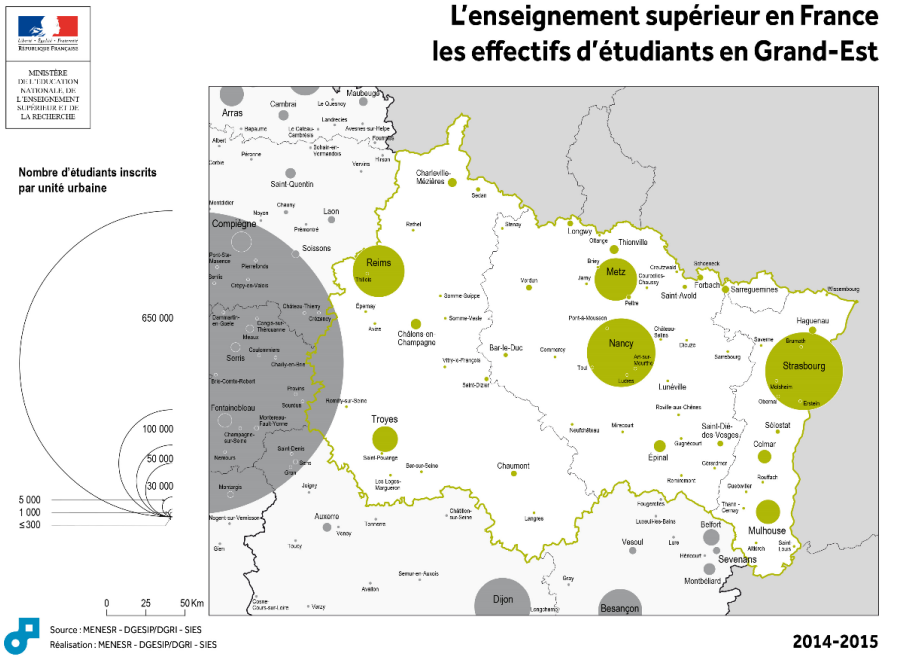

Adopté en séance plénière des 14 et 15 décembre 2017

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 29 novembre 2017,

Après avoir entendu **Gilles BAILLAT,** le président, et **Philippe DERRIEN**, le rapporteur,

le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

1. SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

1. UNE PHOTOGRAPHIE CONTRASTEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DANS LE GRAND EST 3

2. TÉMOIGNAGES ET AUDITIONS : LA PAROLE DES ACTEURS 13

3. PRÉCONISATIONS DU CESER 16

Annexes 18

INTRODUCTION

Dans la note d'opportunité qui a conduit à la mission du groupe de travail, le CESER rappelait le 7 juin 2017 :
« Suite à l'avis formulé par le CESER dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2017, il semble nécessaire de favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, quel que soient leur nature ou leur statut. L'analyse des impacts de l'enseignement supérieur – recherche (ESR) sur l'innovation fait apparaitre la nécessité d'un état des lieux plus global de l'ESR dans la région Grand est. »

Cet état des lieux plus global renvoyait d'une part au constat de la part importante d'une classe d'âge qui parvient à obtenir un baccalauréat, et de la fraction (aujourd'hui 60 %) qui poursuit dans l'enseignement supérieur. Il renvoyait d'autre part à l'enjeu de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour le développement régional : aujourd'hui il est admis que le développement de demain sera le fruit des innovations dont une part importante proviendra de la recherche et de la formation.

Le groupe de travail avait pour vocation de se centrer sur les articulations entre l'ESR et l'innovation d'une part, le développement territorial d'autre part. L'innovation concerne dans ce travail tous les secteurs, y compris les Sciences Humaines et Sociales : innovation technique, innovation sociale, etc.

Il s'agissait donc bien de se centrer sur les articulations, plus que sur les fonctions respectives de l'ESR ou de l'Innovation. En effet, si les universités sont largement impliquées dans le tissu économique par la recherche et la formation (stages), leur rôle ne peut se réduire à ce seul aspect. De la même manière l'innovation puise des ressources importantes de la recherche mais ne peut se réduire à cette seule dimension.

La démarche du CESER s'inscrit dans le contexte ouvert par la décision du Conseil Régional de ne pas élaborer de Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le SRDEII étant supposé intégrer la dimension ESR. Cette décision est pour le moins singulière puisque la quasi-totalité des régions ont choisi l'outil SRESRI pour dessiner une vision d'ensemble cohérente du rôle que peuvent jouer les établissements dans le processus de développement territorial. Le CESER du Grand Est est de toute façon persuadé que cette vision d'ensemble devra être définie dans la perspective de la prolongation de l'actuel CPER jusque 2022 et impérativement dans le cadre de l'élaboration du futur CPER.

Ce levier essentiel du développement territorial doit impérativement être identifié dans ses forces et ses faiblesses.

1. UNE PHOTOGRAPHIE CONTRASTEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DANS LE GRAND EST

1.1. LES CHIFFRES CLEFS

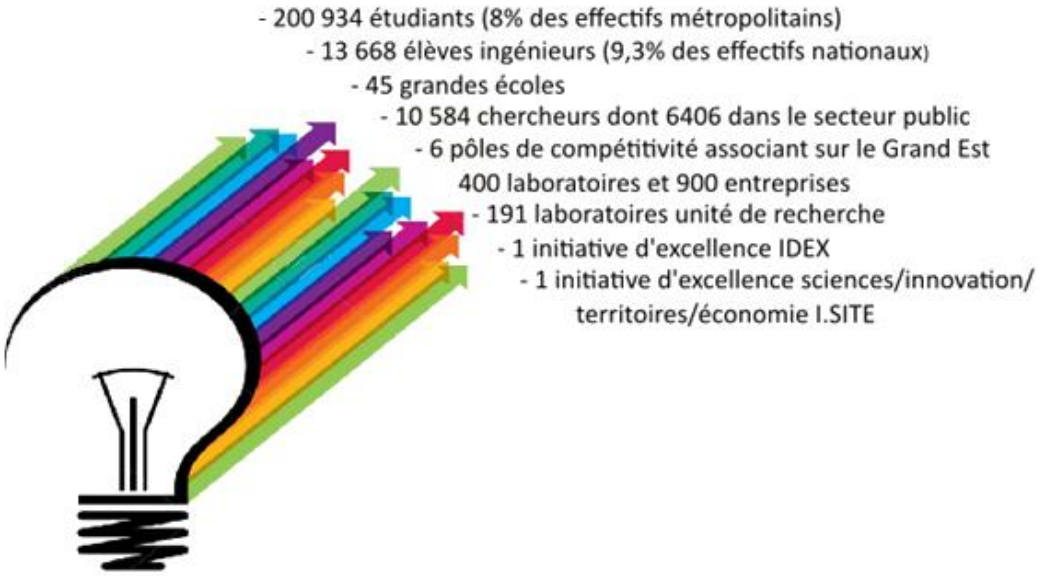

1.2. UNE POPULATION ÉTUDIANTE IMPORTANTE ET EN PLEINE EXPANSION…

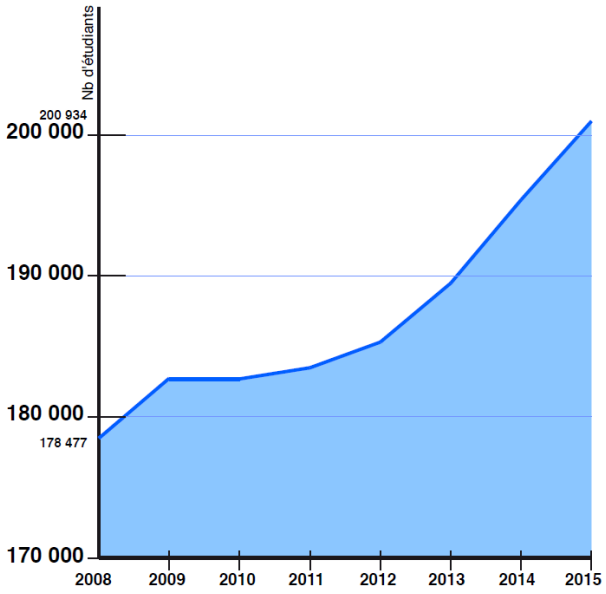

Nombre d'étudiant dans le Grand Est

MENESR-DGESIP/DGRI-Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques : Synthèse des effectifs de l'enseignement supérieur.

Mais ces étudiants, pour une part d'entre eux ne restent pas dans le Grand Est, ce qui souligne le paradoxe entre l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et la faiblesse des débouchés en région. La région Grand Est forme donc pour ses entreprises mais aussi pour d'autres territoires (régions, pays).

Malgré tout, cette attractivité donne lieu à des installations temporaires mais récurrentes. Ceci génère une économie résidentielle qui dépend de la présence, sur le Grand EST, de personnes qui contribuent au développement de l'économie présentielle et à la création d'emplois, dans le domaine de la distribution, des services et de la culture.

01 les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2015-16

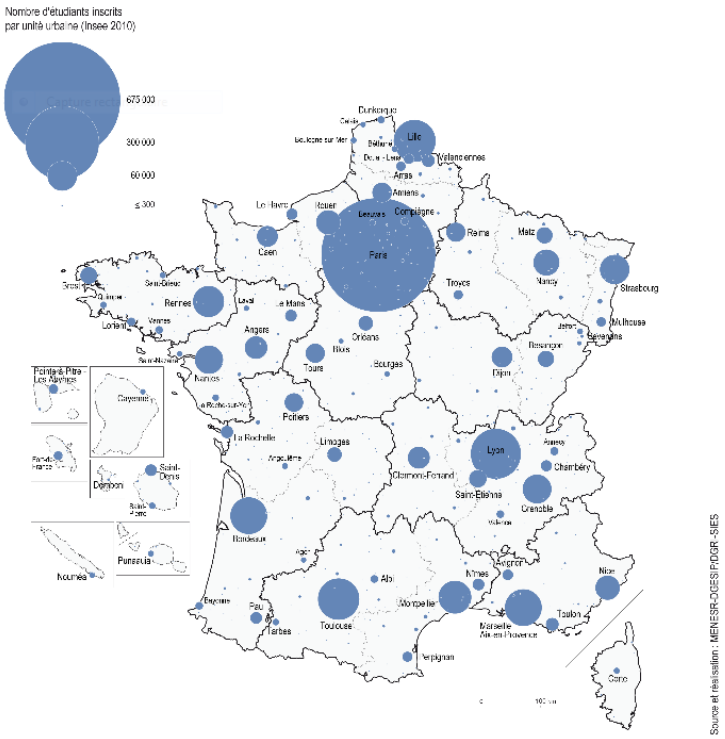

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES Champ : France entière.

De plus, l'accueil de nombreux étudiants notamment dans le cadre des stages permet une mise en relation aisée, étroite et permanente entre les étudiants les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Cela constitue un atout pour la montée en gamme des PME qui peuvent bénéficier d'un apport de connaissances et de compétences de pointe créant les conditions de l'innovation et du développement économique.

Par ailleurs, ces relations favorisent le recrutement des meilleures compétences pour les entreprises régionales qui bénéficient ainsi d'un dispositif informel de présélection et d'embauche en rapport avec leur stratégie de développement.

Une perspective internationale

La part des étudiants étrangers

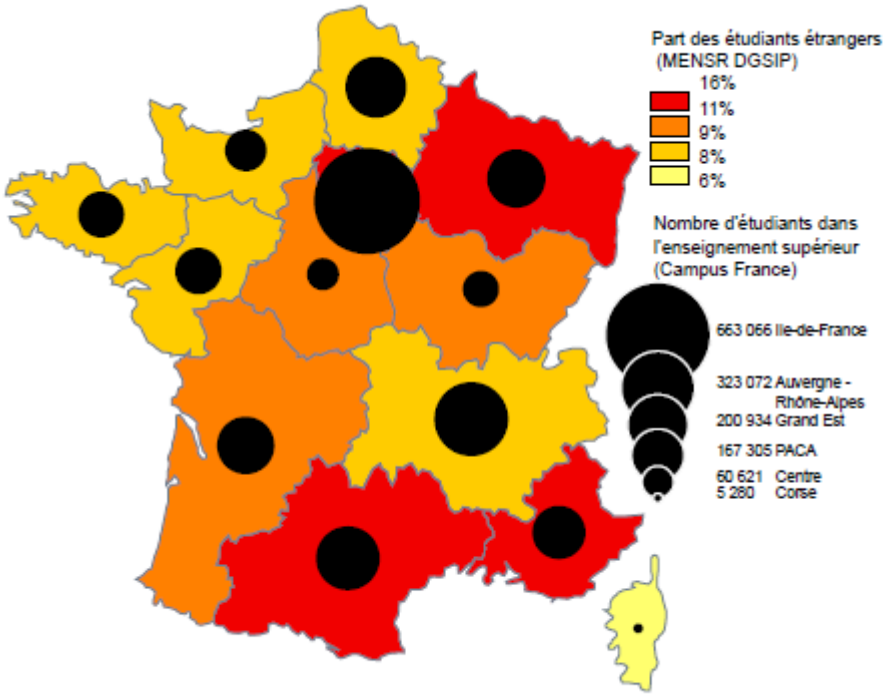

L'attractivité de la recherche et des formations dispensées en région se manifeste aussi vis à vis des étudiants étrangers qui sont sensibles à la reconnaissance internationale de la qualité de l'enseignement supérieur régional et des diplômes délivrés.

Cette présence de plus de 20 000 étudiants étrangers (dont les 3 /4 dans les universités) constitue un levier important de l'internationalisation de l'économie régionale. Nombre de ces étudiants deviennent des ambassadeurs de fait en créant des passerelles entre les entreprises du Grand Est et celles de leurs pays. Cela permet également aux universités de tisser des liens avec l'étranger permettant de développer cette dynamique d'internationalisation des formations.

L'attractivité de la région pour les étudiants étrangers ne peut se réduire à sa seule situation de carrefour européen mais doit être replacée dans un contexte plus global qui correspond à la répartition des étudiants étrangers présents en région.

Nos étudiants étrangers ne sont pas seulement des ambassadeurs pour l'Europe mais bien pour le monde entier.

1.3. UNE R & D QUI SOUFFRE DE LA COMPARAISON AVEC LES AUTRES RÉGIONS

Part du R&D sur le PIB

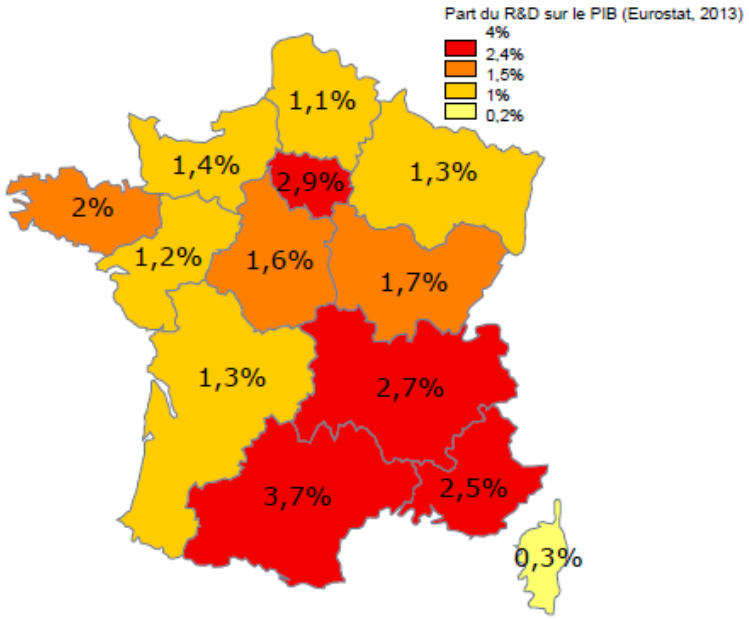

Nombre de chercheurs

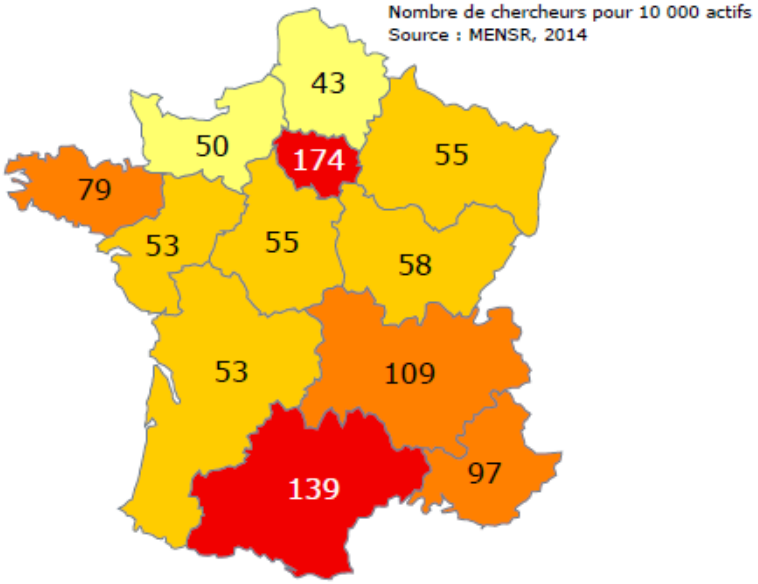

DIRD

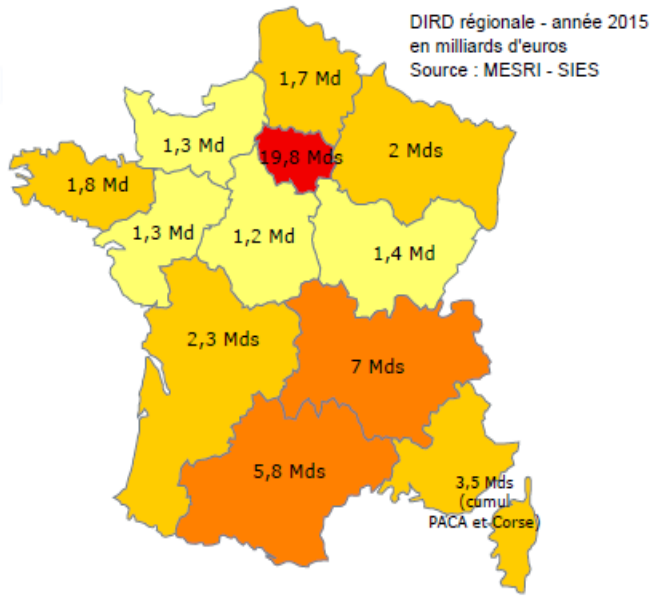

Un positionnement de la région non négligeable

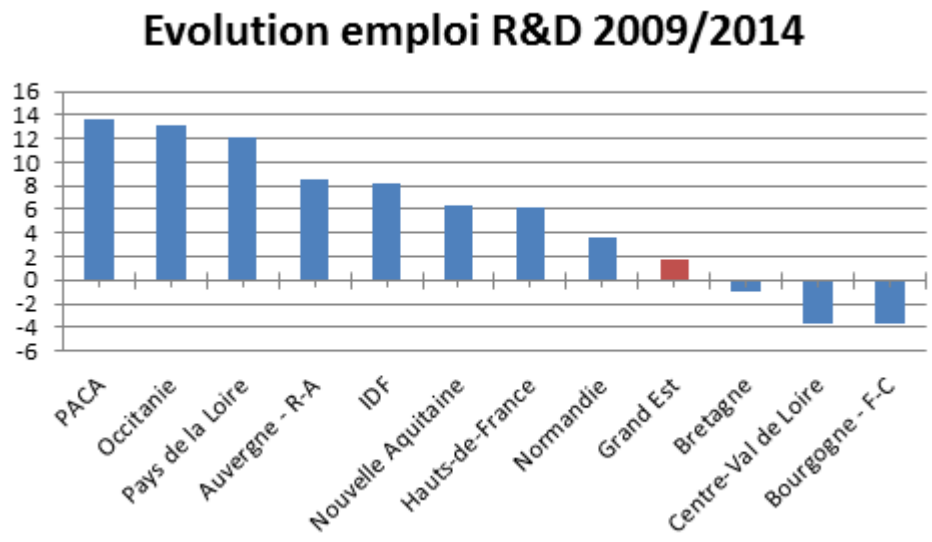

SOURCE INSEE

Même si le Grand Est continue à gagner des emplois entre 2009 et 2014, la région demeure l'une des dernières de France en rythme d'évolution

02 les effectifs de chercheurs en 2014

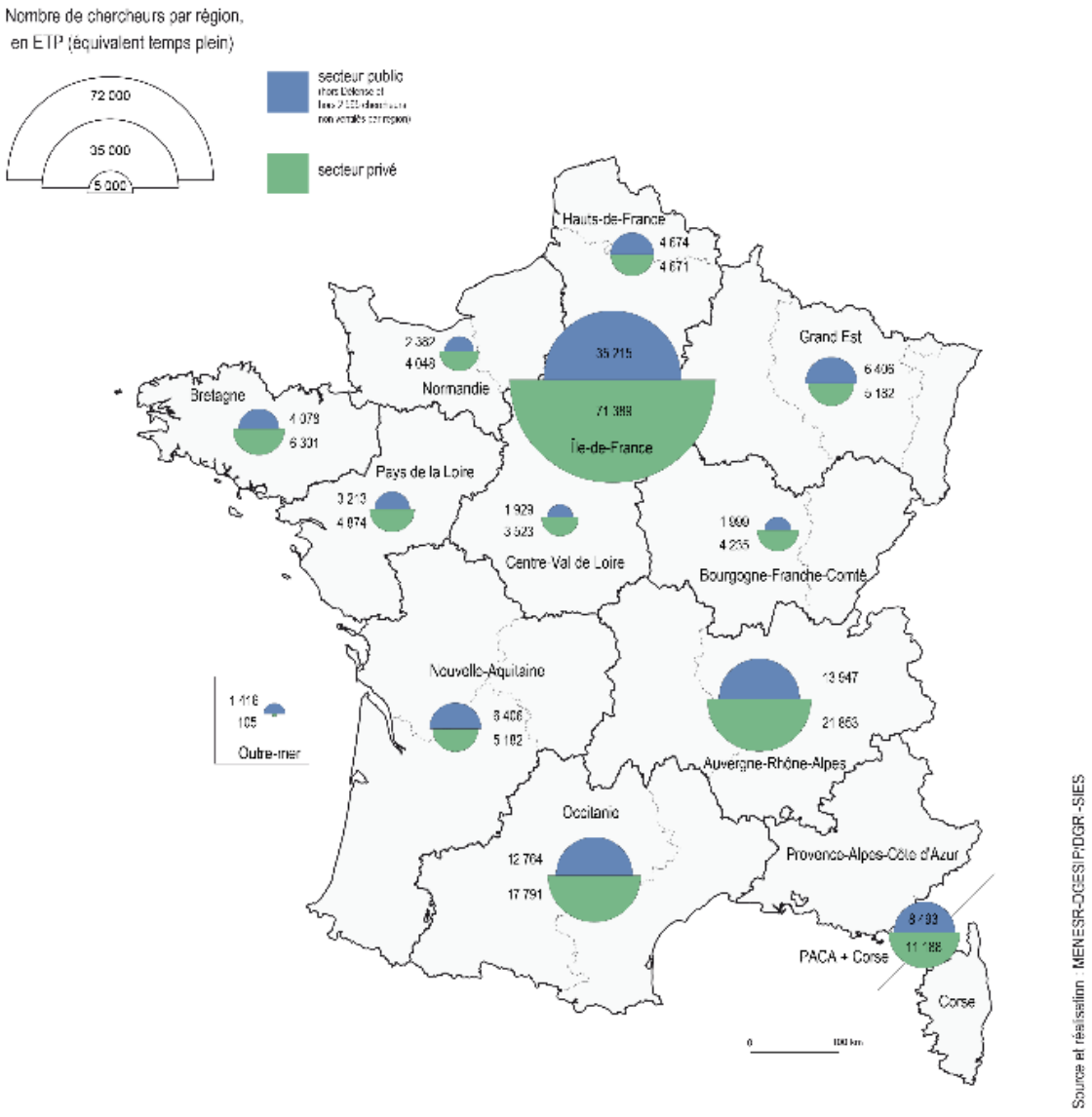

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES Champ : France entière.

La prévalence de la recherche publique : une des spécificités majeure de la Région Grand EST: première région de France pour la part des chercheurs publics.

Nombre de brevets déposés

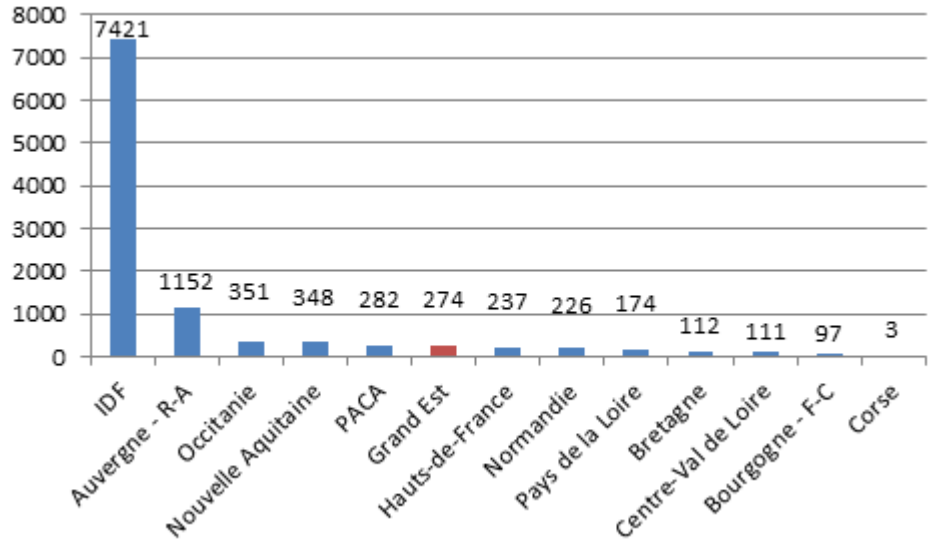

Source INSEE, OEB, calcul et mise en forme CESER

Tableau 3. Distribution régionale du CIR recherche en 2014

CIR recherche	Nombre de bénéficiaires	Part des bénéficiaires %	Part des dépenses déclarées %	Part de la créance %
Ile-de-France	5 389	34,5	67,7	65,9
Auvergne-Rhône-Alpes	2 471	15,8	9,0	9,7
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	1 283	8,2	5,6	5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	1 105	7,1	4,8	5,1
Bretagne	679	4,4	2,5	2,6
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	863	5,5	2,3	2,5
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	737	4,7	2,0	2,1
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	948	6,1	1,9	2,1
Pays de la Loire	828	5,3	1,6	1,7
Bourgogne-Franche-Comté	558	3,6	1,1	1,1
Normandie	357	2,3	0,8	0,9
Centre-Val de Loire	313	2,0	0,6	0,7
Outre-mer	78	0,5	0,1	0,1
Total général	**15 609**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : GECIR juin 2017, MESRI-DGRI-SITTAR
(Le détail n'est pas fourni pour respecter le secret statistique).

L'ensemble de ces données délivrées par les cartes et graphiques ci-dessus révèlent plusieurs phénomènes dont l'un nous semble structurant : la place de la recherche publique au regard de la recherche privée illustrée par les effectifs. Ce constat est aussi dressé par Strater qui souligne que la région Grand Est se situe au 1er rang français pour la proportion de chercheurs publics. Cette caractéristique peut être le fait de la stratégie des grandes entreprises, dont les sièges sociaux sont la plupart du temps hors de la région et qui ont une double approche vis à vis de la localisation de leur recherche : d'une part, ils localisent leurs centres de recherche en dehors de la région, à l'occasion notamment des concentrations opérées récemment ; d'autre part ces mêmes entreprises n'hésitent pas à faire appel aux

laboratoires publics situés en région pour soutenir leur développement. Cette situation du Grand Est est donc relativement originale dans le paysage français, même si le nombre total de chercheurs s'inscrit dans une moyenne qui reflète approximativement le poids démographique de la région dans l'espace national (carte : nombre chercheurs pour 10 000 habitants). Mais c'est cette originalité qui explique à son tour le graphique relatif à l'évolution de l'emploi (graphique : évolution de l'emploi R-D 2009-2014) qui se distingue, elle, par une position en queue de peloton national. Cette position peut en effet être interprétée comme la conséquence de la forte dépendance de l'emploi total de recherche vis à vis de l'emploi public, ce dernier ayant subi au cours des dernières années des diminutions qui ont nécessairement plus fortement impacté les régions dépendant le plus de ce type d'emploi.

Cette situation n'empêche cependant pas des performances honorables, voire très honorables. La performance de la région en ce qui concerne la DIRD régionale (carte : DIRD régionale année 2015) en 5ème position en France si on retire de ce classement l'Ile de France qui bénéficie comme on le sait d'un statut particulier à cet égard. De la même manière, le nombre de brevets déposés (graphique : nombre de brevets déposés) place le Grand Est dans un petit groupe proche des meilleurs. Ce constat a d'ailleurs été récemment reconnu par le classement établi par « Nature » sur les retombées économiques de la recherche universitaire, classement qui place l'une de nos universités en tête du classement national. On peut faire à peu près le même constat pour le crédit impôt recherche (tableau : distribution régionale du CIR recherche en 2014). Au total, ces 3 dernières données, rapprochées du constat premier d'un déséquilibre entre recherche publique et recherche privée, peuvent être interprétées comme l'expression de l'excellence de la recherche publique de la région.

Cependant, la forte dépendance de la recherche vis à vis de la politique publique des emplois de recherche constitue un facteur de fragilité lorsque la politique de l'État fait le choix d'une diminution de ces emplois. On sait en effet que les régions aujourd'hui les plus dynamiques sont aussi celles dont la part de chercheurs privés est la plus importante, ce qui s'explique bien sûr par la différence de temporalité des grands financeurs de la recherche : le temps de la stagnation des financements publics à la recherche n'est pas le même que le temps des investissements des entreprises. Dans un tel contexte, si les entreprises ne compensent pas le déclin des financements publics, le niveau global des investissements de recherche est nécessairement en déclin. La question essentielle de notre région devient donc celle du développement de la recherche privée, un développement qui tienne compte des caractéristiques du territoire, et notamment l'importance des PME et TPE dans le tissu économique. De ce point de vue, des dispositifs associant ce qui fait la force de la recherche en région, les laboratoires publics, avec ce qui fait l'originalité de son tissu économique (les PME) devraient être encouragés.

1.4. DES ATOUTS CEPENDANT INDÉNIABLES

►**Cinq universités** dont 4 universités pluridisciplinaires couvrant tous les grands domaines de formation (arts- langues et lettres, sciences humaines et sociales, sciences- technologie et santé, droit-économie et gestion, sciences et techniques des activités physiques et sportives) et une Université technologique et proposant une offre complète de formations diversifiée complémentaire et homogène sur l'ensemble du territoire.

►**Des Grandes Écoles** reconnues et attractives qui sont souvent intégrées ou rattachées aux Universités (cf. liste en annexe)

►**Des organismes de recherche** publique importants ;

CNRS-INSERM-INRA-BRGM-INRIA- ANDRA-INERIS- CEA-INRS- ONF-IRD

►**Une tradition naturelle d'ouverture et d'échange à l'internationale** qui s'exprime aujourd'hui par un caractère transfrontalier affirmé, élément d'une stratégie internationale ambitieuse avec un Campus européen et l'Université de la Grande Région

►Des pôles de compétitivité

Dont 4 pôles régionaux :

Biovalley dans le domaine des biotechnologies- santé

Fibres –Energivie dans le domaine des matériaux et des bâtiments durables

Hydreos dans le domaine de la qualité des eaux continentales

Materalia dans le domaine des matériaux fonctionnels et des procédés de transformation

2 pôles interrégionaux :

Véhicule du futur dans le domaine des transports

Industries et agro-ressources dans le domaine des bio-ressources énergie et matériaux, ce dernier étant à vocation mondiale.

►Trois Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT)

SATT Conectus, SATT Grand Est et SATT Nord

►Deux incubateurs révélateurs de start-ups innovantes dans chacun des ex territoires régionaux

►3 Pôles d'Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat et des grappes d'entreprises

►Une bonne couverture en structures de recherche industrielle et de transfert de technologies 13 organismes : CRITT-PFT-CRT et CTI

►6 fédérations de recherche labellisées instituts Carnot pour développer la recherche partenariale.

2. TÉMOIGNAGES ET AUDITIONS : LA PAROLE DES ACTEURS

Innovation recherche

« Il faut différencier recherche et innovation »

«L'innovation, cela s'apprend »

« On peut faire de l'innovation sans faire de la recherche : l'école forme des ingénieurs qui ne sont pas des chercheurs, même s'ils doivent innover ».

« Une nécessité pour les entreprises qui veulent réussir sur le long terme, il faut nommer un animateur de l'innovation, un monsieur innovation formé, et pas forcément à temps plein ».

« La vraie difficulté à venir : les entreprises qui n'ont pas de cadres formés dans le supérieur ».

« Les entreprises recrutent des universitaires quand elles prennent conscience de l'importance de l'innovation pour leur développement»

« Un enjeu fort, l'embauche de docteurs par les entreprises pour qu'elles s'engagent dans la R&D »

« On a oublié en France de former des créatifs »

Concernant la valorisation « Objectifs pluriels, créer de la croissance, de la compétitivité, de l'innovation»

« L'harmonisation des SATT devra être réalisée »

« On constate un manque de transversalité des écoles doctorales »

« La structuration des écoles doctorales se ferait plus judicieusement sur l'objet et non sur la discipline »

« Les start up manquent cruellement d'un financement capital risque »

« Les PME du grand Est bénéficient trop peu du crédit d'impôt recherche, il conviendrait de connaître et de lever les freins qu'elles rencontrent »

Gouvernance et Pilotage de l'innovation

« La Suisse est leader de l'innovation, cela est dû à une gouvernance territoriale, des projets fédérateurs, une couverture du risque »

« La Région devrait pouvoir couvrir les risques, financer des développeurs à temps partagé »

La contribution de l'ESRI dans le SRDEII « Le problème réside dans le fait que l'ESR n'a pas de rôle dans le SRDEII il ne fait que contribuer à … « Or son poids fait qu'il a vocation à coordonner sur certains secteurs ».

« On ne perçoit pas l'université dans la réalité de son autonomie, comme un acteur adulte et autonome méritant un schéma directeur propre ».

« Sans schéma tout est dilué dans le SRDEII »

« Le rôle de l'acteur ESR n'est pas défini dans le SRDEII »

« Le SRDEII englobe le Schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche »

« La Région ne s'engagera pas sur la recherche fondamentale sur laquelle elle n'a pas compétence »

« Le pacte grandes écoles est ouvert aux universités »

« Le R10 est le lieu de gouvernance qui sera utilisé pour construction du prochain CPER »

« La période est favorable à la rédaction d'un schéma directeur de l'ESRI car les universités ont défini leurs stratégies dans les contrats de sites qui sont en cours de validation par l'État alors même que le contrat de plan risque d'être prolongé jusqu'à 2022 »

Insertion

« Problème de la fuite des étudiants diplômés vers d'autres régions, plus attractives : si on les forme bien, il n'est pas certain qu'ils irriguent les PME de la région. C'est une question essentielle, mais comment la traiter ? »

« Nous ne disposons pas d'informations précises sur le type d'entreprise qui embauchent les diplômés. Les enquêtes ne pointent peut être pas forcément cette question »

« Si on raisonne avec les entreprises telles qu'elles sont, sur leur lancée, alors elles préfèrent les ingénieurs ; si on privilégie le mouvement, l'innovation, il faut de préférence des docteurs ».

« Un enjeu important pour les universités : que les entreprises embauchent des docteurs ».

Relations entreprises - établissements - étudiants

« Le lien université entreprise se fait surtout par le biais des enseignants et de leurs réseaux, plus que sur une base commune »

« Il y a un manque de connaissance globale de l'université par les entreprises, elles connaissent des universitaires, mais pas l'université »

« C'est la relation, qui est encore insuffisante, il y a encore trop de méfiance vis à vis de l'université ».

« Il faut le proposer des rencontres Universités Entreprises dans le Grand Est pour favoriser la relation et les faire soutenir par la région…pour faire connaître les compétences des étudiants, les formations atypiques »

En matière de rapport entre université et entreprises « Il y a une évolution positive, et ce dans tous les secteurs, y compris SHS (exemple : les psychologues sont demandés par les entreprises) »

Attitudes acteurs de l'université (enseignants, étudiants) en direction des entreprises, de l'innovation ?« Les relations entre chercheurs et entreprises se sont développées depuis des années « Les réticences ont disparu : est considéré comme normal le fait que l'université doit le porter »

« Les entreprises méconnaissent l'Université, il faut renforcer les liens avec les PME »

« Il faut stimuler l'entrepreneuriat »

« L'apport de la Région sur le relationnel, sur l'activation des réseaux pourrait être efficace »

« Il faut faciliter le partenariat »

« Il faut trouver un concept innovant de mise en relation …..La Région devrait s'en charger »

« Absence constatée de visibilité et de valorisation des formations universitaires »

« Les SATT sont conscientes que les entreprises ne bénéficient pas assez de la recherche des laboratoires du territoire pourtant excellente »

« Certaines entreprises apprécient l'écosystème qui les aide à se développer, d'autres sont sur un mode de pensée qui inquiète, elles n'ont pas compris que le monde avait changé »

Impact de l'ESRI

« L'impact de l'enseignement supérieur sur le développement des territoires est démontré 1 euro dépensé entraine 6 euros sur l'économie »

« L'ouverture aux frontières peut encore évoluer positivement »

Pour favoriser le développement économique sur le territoire, « ne pas se baser uniquement sur les entreprises existantes mais plutôt sur des démarches entrepreneuriales pour faire émerger de nouvelles entreprises »

3. PRÉCONISATIONS DU CESER

►1 Le CESER demande la réalisation d'une cartographie des établissements de l'ESR à destination des entreprises et d'une cartographie des entreprises à destination des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette synthèse des données issues des différentes sources (ministères, établissements…..) facilitera les contacts et les partenariats.

►2 Le CESER souhaite la déclinaison d'un programme de communication faisant connaître les établissements de l'enseignement supérieur.

►3 Le CESER propose la création d'une marque « Enseignement supérieur Grand Est » et une carte d'étudiant permettant à tout étudiant de la région de bénéficier des ressources et services de tout le territoire.

►4 Le CESER préconise la réalisation par le Conseil régional d'une plateforme de ressources proposées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à destination des entreprises notamment des entreprises industrielles

►5 Le CESER préconise l'organisation d'évènements internationaux, frontaliers, de mise à disposition des ressources, des innovations.

►6 Le CESER invite le Conseil régional à jouer un rôle d'incitateur pour favoriser et développer les pratiques transversales des établissements d'enseignement supérieur.

►7 Le CESER demande que soit dynamisé le rapprochement universités –entreprises par :

- la réalisation d'un challenge interdisciplinaire universités entreprises
- la mise en place d'un forum de stages industriels
- l'animation des liens universités entreprises branches et fédérations.

►8 Dynamiser le développement international des entreprises du territoire par la création d'un véritable statut d'ambassadeur à destination des étudiants étrangers dans leurs pays respectifs et des étudiants expatriés.

►9 Créer des outils financiers, collaboratifs et accessibles pour développer la recherche dans les PME et TPE sous forme de plateformes collaboratives inter-entreprises-enseignement supérieur dédiées à l'innovation ou de laboratoires communs localisés.

►10 Créer des outils d'incitation permettant aux laboratoires de développer l'innovation et la recherche à fort niveau de TRL (échelle de mesure du niveau de transfert) dont les résultats pourraient être transférés aux PME et ETI du territoire.

►11 Le CESER considère essentiel la mise en place d'un observatoire de l'innovation sur le territoire Grand Est lisible et largement diffusé.

►12 Le CESER demande l'élaboration d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Grand Est dans toutes ses composantes pour l'innovation et le développement territorial articulé avec les contrats de sites universitaires et en lien avec le SRDEII

►13 La déclinaison opérationnelle et territoriale de cette stratégie ainsi identifiée à destination de l'ESR devra être rapidement mise en œuvre.

4. ANNEXES

1. Note d'opportunité Groupe de travail ENSRI
2. Etude d'impact campus français
3. ANRT Cifre devenir des doctorants
4. Contribution des établissements 2015 (région ACAL)
5. Liste des personnes auditionnées.
6. Schémas régionaux enseignement supérieur recherche
7. Grandes Ecoles Grand Est

Annexe 1

Note au Bureau 07/06/2017

Note d'opportunité

Groupe de travail « Groupe de travail « Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ENSRI) »

Note d'opportunité portée par :

Gilles Baillat, membre des commissions Formation initiale et Développement économique et emploi.

LE CONTEXTE

Suite à l'avis formulé par le CESER dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2017, il semble nécessaire de favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, quel que soient leur nature ou leur statut. L'analyse des impacts de l'ESR sur l'innovation fait apparaitre la nécessité d'un état des lieux plus global de ce point au niveau de la région Grand Est.

LES ENJEUX

Dans le prolongement du rapport co-écrit en 2015 par les ex CESER sur les 9 leviers de croissance pour un développement intelligent, durable, inclusif et équilibré, la nécessité d'une politique forte et volontariste visera tout particulièrement la réussite des étudiants, l'accès de chacun au savoir, la compétitivité des entreprises (notamment celle des TPE-PME) et l'attractivité du territoire. Au-delà, l'ESR doit devenir un outil d'analyse et d'anticipation des évolutions économiques, sociales et environnementales de la région Grand Est.

LES OBJECTIFS DE CE GROUPE DE TRAVAIL

À la suite des récents travaux du CESER, tels que ceux liés à l'examen du SRDEII ou ceux du GT CPRDFOP :

►Approfondir l'état des lieux et les lignes de force de l'ESRI dans la Région Grand Est, en y intégrant la dimension « formation tout au long de la vie»,

►Examiner les complémentarités territoriales, et les expérimentations précédemment menées,

►Faire des préconisations en matière de gouvernance et d'élaboration d'une vision stratégique globale,

Parallèlement à la compilation des données constitutives de l'état des lieux, le groupe de travail s'attachera à la mise en évidence des conditions permettant :

►De renforcer la cohérence globale sur le territoire régional, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en prenant en compte le secteur privé.

►De faire de l'ESR un véritable levier pour l'innovation et le développement économique.

►De renforcer les efforts conjoints au niveau international de l'ESR du Grand Est dans sa globalité, au profit de l'économie du Grand Est en favorisant, par exemple, les projets communs.

LA METHODOLOGIE ET LE CALENDRIER

Pour conduire à bien ce travail, un groupe de travail restreint est constitué.

Présidé par Gilles Baillat (CA 3ème collège)et composé de : Bernard Carriere (A 3ème collège), Michèle Severs (CA 3ème collège), Hervé Bonnefoy (CA 3ème collège), Anne Ribayrol-Flesch(L 3ème collège),Raffaël Masiello (L 3ème collège), Pierre Guilmin (L 2ème collège) et rapporteur, Elodie Boileau (L 3ème collège), Philippe Buron Pilatre (L 3ème collège), Francis Bécard (CA 2ème collège), Christophe Girardin (CA 2ème collège), Jean-Pierre Guérin (CA 1er collège), Jacky Toupenet (CA 2ème collège), Michaêl Zenèvre L 1er collège), Luc Mourot (CA 1er collège), Christian Blanckaert (CA 1er collège), Bertrand Gosselin (L 2ème collège) Philippe Derrien (A 3ème collège).

Ce groupe de travail, analysera l'existant et auditionnera les différents partenaires régionaux concernés par cette thématique.

La restitution des travaux de ce groupe de travail sera réalisée lors de la séance plénière de novembre 2017 du CESER.

ANNEXE 1 1 DEFINITIONS INSEE

INNOVATION

La dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovations :
- de produit (bien ou prestation de service) : une innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.
- de procédé : une innovation de procédé est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.
- d'organisation : une innovation d'organisation est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme ;
- de marketing : une innovation de marketing est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

ENEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation (Manuel de Frascati, 2002).
Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.
Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes :
- la recherche fondamentale (ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique - recherche fondamentale libre -, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques - recherche fondamentale orientée -) ;
- la recherche appliquée (vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance) ;
- le développement expérimental (fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, est effectué - au moyen de prototype ou d'installations pilotes - en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà).

ANNEXE 1.2

Extrait de l'avis de la commission formation initiale sur le BP 2017

« ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Tout en prenant acte du souhait de la Région de mettre en place une nouvelle gouvernance des politiques de la recherche, le CESER regrette qu'une stratégie globale pour l'enseignement supérieur ne soit pas plus clairement formulée et explicitée. Il renouvelle sa demande d'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur comme cela a été fait dans d'autres Régions. Le CESER s'interroge sur les priorités mises sur l'innovation et le soutien aux écoles dont les frais élevés de scolarité, pour certaines, en limitent l'accès.
Le CESER insiste sur l'importance d'un soutien renforcé aux universités qui sont le véritable fer de lance de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il aurait souhaité l'élaboration d'un Pacte avec les Universités, plutôt qu'un pacte avec les seules Grandes Écoles, d'autant que la majorité d'entre elles, au même titre que les IUT, sont internes aux Universités. Il souhaite que soient mieux pris en compte les apports de ces dernières tant dans le développement économique qu'en matière d'attractivité territoriale.
Pour finir, le CESER regrette la suppression des financements spécifiques aux chaires doctorales. »

Annexe 2

Etude d'impact campus France

Annexe 3

ANRT Cifre devenir des doctorants

Annexe 4

Contribution des Universités 2015

L'enseignement supérieur et la recherche doivent être au cœur du plan stratégique de l'État en région ACAL.

L'Etat, dans l'élaboration de son plan stratégique pour la région ACAL, doit prendre appui et capitaliser sur les atouts que représentent les forces de l'Enseignement supérieur et de la recherche, dans leur forte reconnaissance nationale et internationale, leur diversité et leur complémentarité.

La richesse du potentiel de formation et de recherche, une chance pour l'État et la région

La richesse du potentiel réuni dans certaines disciplines, sur différents sites, attestée par les réussites au PIA, permet de développer des centres d'excellence à forte visibilité; elle impose aussi de savoir jouer les complémentarités plutôt que de rechercher, pour chacun des sites, des spécialisations trop figées qui ne peuvent qu'en amoindrir l'impact. Cette double stratégie de la différentiation et de la mise en réseau seront des atouts majeurs pour l'innovation et le transfert (relations avec les PME locales) et pour la qualité de l'offre de formation, sur tous les sites universitaires.

Il importe donc de capitaliser sur ces réussites, d'abord en les faisant fructifier, mais aussi en faisant de cette réussite un des symboles majeurs de cette région.

Un atout de cohésion territoriale et sociale

L'offre de formation des universités et écoles d'ACAL couvre tout le champ des connaissances, socle partagé qui bénéficie d'un remarquable adossement sur la recherche et renforcera l'attractivité de nos établissements vis-à-vis des étudiants.

A cet égard, accroître la mobilité étudiante, au sein de la région, est un enjeu qui nécessitera de la part des acteurs publics une politique ambitieuse en matière de transport, comme pour les aides au logement. Pouvoir par-là faire bénéficier de l'accès à l'enseignement supérieur, les populations les plus en souffrance et les territoires qui restent aujourd'hui trop enclavés, sinon déshérités, dans la nouvelle région. Les universités entendent par-là être des acteurs majeurs du développement social et culturel de la région ACAL.

L'enseignement supérieur et la recherche, acteurs majeurs de la politique d'innovation et de du développement économique de la future région.

L'Enseignement supérieur et de recherche, par son poids économique propre, constitue un remarquable levier de croissance et un facteur essentiel d'attractivité, pour la région ACAL.

La richesse du potentiel de recherche tant amont que plus finalisé, source d'une innovation performante sont autant d'atouts de nature à favoriser l'implantation de nouveaux groupes industriels et par là, donner aux établissements d'enseignement supérieur toute leur place

dans la stratégie de l'Etat en matière de relance industrielle, à l'instar, par exemple, du Pacte Lorrain. L'Etat, dans l'accompagnement de nos politiques, doit prendre toute la mesure du rôle structurant des universités dans le développement socioéconomique de la région.

La région ACAL, au cœur de l'Europe

L'Histoire a inscrit la région ACAL au centre de l'Europe ; terre de mémoire et d'Esperance pour les peuples européens, la région ACAL a une responsabilité particulière dans la construction de l'espace universitaire européen. La position géographique de la région ACAL dans l'espace européen, ACAL est la seule région de France à avoir 4 frontières, lui confère une place singulière qui renforce la nécessité d'une vision stratégique de l'Etat sur la politique européenne et transfrontalière que pourrait porter la nouvelle région. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent être des acteurs majeurs de cette stratégie en capitalisant sur les acquis des coopérations transfrontalières, anciennes et fécondes, comme l'Université de la Grande Région, ou encore le Campus Européen. .

Annexe 5

Liste des personnes auditionnées

Pascal Lhoste innovENT-E

Olivier Fourquin innovENT-E

Laure Morel innovENT-E

Véronique Chloup responsable de la sous -direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle Université Lorraine

Pierre Mutzenhardt président Université Lorraine

Clarisse Angelier secrétaire générale de l'ANRT

Valérie Debord vice- présidente du Conseil régional

Nicolas Carboni président SATT CONNECTUS

Jérémy Roques contrat CIFRE

Frédéric Gimello adjoint DRRT

Claire Berger Pôle 3E DIRECCTE

Annexe 6

SRESRI:

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que les Régions, en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, élaborent en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).
Le SRESRI définit « des orientations partagées entre la région et les autres collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale et des priorités d'interventions » (article L214-2 du code de l'éducation).

SRESRI île de France

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/170919_sresri_conseil_regional_vf.pdf

SRESRI auvergne-rhone alpes

http://www.auvergnerhonealpes.fr/uploads/Document/30/496_248_Schema-Regional-d-Enseignement-Superieur-de-Recherche-et-d-Innovation.pdf

SRESRI occitanie

http://www.laregion.fr/IMG/pdf/2016-06-14-sresri_vf.pdf

Annexe 7

Grandes Écoles Grand Est

LES PRINCIPALES GRANDES ECOLES DU GRAND EST

ECOLES D'INGENIEURS		LOCALISATION
CESI	*Groupe CESI*	*Reims* *Villers-lès-Nancy*
CNAM	*Conservatoire national des arts et métiers*	*Nancy* *Reims*
ENSAM	*École Nationale Supérieure Arts et Métiers Paris Tech*	*Metz* *Châlons-en-Champagne*
EEIGM UNIVERSITE	*Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux*	*Nancy*
ENSAIA UNIVERSITE	*Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires*	*Vandœuvre-lès-Nancy*
ENSEM UNIVERSITE	*ECOLE Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique*	*Vandœuvre-lès-Nancy*
ENSG UNIVERSITE	*Ecole Supérieure de Géologie*	*Vandœuvre-lès-Nancy*
ENSGSI UNIVERSITE	*Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation*	*Nancy*
ENSIC UNIVERSITE	*Ecole Nationale Supérieure des Industries chimiques*	*Nancy*
ENSMN UNIVERSITE	*Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy*	*Nancy*
ENSTIB UNIVERSITE	*Ecole Nationale Supérieure des Technologies et des Industries du Bois*	*Epinal*
POLYTECH UNIVERSITE	*POLYTECH Nancy*	*Nancy*
ENIM UNIVERSITE	*Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz*	*Metz*
TELECOM UNIVERSITE	*TELECOM Nancy*	*Villers-lès-Nancy*
ESSA	*Ecole Supérieure de Soudage et ses Applications*	*Yutz*
ESITC	*Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction*	*Metz*
SUPELEC	*Centrale SUPELEC*	*Metz*
ENGREF	*Agro Paris Tech ENGREF*	*Nancy*

ESI UNIVERSITE	*Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Reims*	*Reims*
EPF	*Ecole Polytechnique Féminine*	*Troyes*
ESTP	*Ecole Spéciale des Travaux Publics, du bâtiment et de l'industrie*	*Troyes*
ENGEES	*Ecole Nationale du Génie de L'eau*	*Strasbourg*
ENSCMu UNIVERSITE	*École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse*	*Mulhouse*
ENSISA UNIVERSITE	*École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace*	*Mulhouse*
ESBS UNIVERSITE	*École Supérieure de Biotechnologie de Strasbourg*	*Strasbourg*
ECPM	*École Européenne de Chimie Polymères et Matériaux*	*Strasbourg*
TELECOM UNIVERSITE	*Télécom Physique Strasbourg*	*Strasbourg*
ICN	*ICN Business School*	*Nancy*
NEOMA	*NEOMA Business School*	*Reims*
ESC	*Ecole Supérieure de commerce de Troyes*	*Troyes*
ENSA	*École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy*	*Nancy*
ENSAD	*École Nationale Supérieure d'Art et de Design*	*Nancy*
ESAL	*École Supérieure d'Art de Lorraine*	*Metz*
ESAD	*École Supérieure d'Art et de Design de Reims*	*Reims*
ENSAS	*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg*	*Strasbourg*
HEAR	*Haute école des Arts du Rhin*	*Strasbourg*
OSU UNIVERSITE	*Observatoire des Sciences de l'Univers*	*Strasbourg*

CESER

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE
Grand Est

Présidence
5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 70 31 79

Antenne territoriale de Strasbourg
1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
03 88 15 68 00

Antenne territoriale de Metz
Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

ceser@grandest.fr

www.ceser-grandest.fr/

Retrouvez le CESER sur Twitter @cesergrandest
et Facebook www.facebook.com/ceserge